

~ Compte-rendu du Conseil Municipal du 09 novembre 2018 ~

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 novembre 2018

Sous la Présidence de M. BERGER Charles.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, MM. BERNEL Denis, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

Excusées : Mme RAPAUT Christine donne pouvoir à M. RIERA Michel Charles ; Mme LANZONI Noëlle donne pouvoir à Mme PEYSSON Christie.

Mme PEYSSON Christie a été élue Secrétaire de Séance.

**Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2018.
Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.**

Délibérations :

↳ **Objet : Délégation de signature à un élu en vertu de l'article L. 422-7 du code de l'urbanisme**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle des délibérations, il n'a pas pris part au vote et n'a pas fait valoir le pouvoir qui lui a été donné.

Monsieur VUILLEROD René, 1^{er} adjoint, expose au Conseil Municipal que Monsieur BERGER Charles, Maire, a déposé une demande de déclaration préalable de travaux pour une construction dans sa propriété sise 142, chemin du Furans Thoys/Arbignieu 01300 ARBOYS EN BUGEY.

Il donne lecture de l'article L422-7 du code de l'urbanisme, qui indique que :

Art L422-7

- Créé par Ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 - art. 15 JORF 9 décembre 2005 en vigueur le 1er octobre 2007

Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Il est encore précisé qu'une délégation de signature du Maire à l'un de ses adjoints ne saurait suffire à rendre ce dernier compétent pour signer ledit arrêté (Conseil d'état 26 février 2001). Monsieur VUILLEROD René indique qu'en conséquence il est nécessaire de désigner expressément un membre du Conseil Municipal afin de signer cet acte d'autorisation.

Il invite donc le Conseil Municipal à désigner, en son sein, un élu afin de prendre la décision concernant la demande d'urbanisme déposée par Monsieur le Maire. Il propose Monsieur RIERA Michel Charles.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne Monsieur RIERA Michel Charles.

➤ URBANISME depuis le 7 septembre 2018 :

Depuis le dernier Conseil Municipal du 7/09/18, nous avons tenu 1 réunion PLU de la commission, qui s'est déroulée ce matin, avec pour thème le zonage et les orientations d'aménagement. Nous avons programmé la prochaine réunion pour le lundi 17 décembre à partir de 18h00, avec les propriétaires concernés par les zones avec Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Concernant les documents d'urbanisme :

Certificats d'Urbanisme : 1 déjà enregistré a été délivré, 8 nouvelles demandes dont 1 en cours.

* 1 Demande de CU informatif du notaire en date du 29 août, pour vente d'un bien situé 224 Rue du Colombier à Arbignieu, vente M. & Mme Bizel / SCI l'Émeraude (M. Dorey-Mme Hua), CUi N°18C00017 délivré le 14 septembre.

* 1 Demande de CU informatif du notaire en date du 14 septembre, pour vente d'un terrain situé «lieudit En Vaux» à St Bois, vente Le Perchec / Chatelain, CUi N°18C00018 délivré le 21 septembre.

* 1 Demande de CU informatif de M. Giraud Bernard en date du 19 septembre, en vue de vente d'une partie du terrain situé Rte du Vivier à Arbignieu pour construction d'une maison individuelle, CUi N°18C00019 délivré le 18 octobre.

* 1 Demande de CU opérationnel de M. Giraud Bernard en date du 29 septembre, pour terrain situé Rte du Vivier «Pré du Verger» à Arbignieu pour construction d'une maison individuelle de plain-pied, CUi N°18C00020 délivré le 8 novembre.

*Précision : Seuls les CU opérationnels comportent désormais la mention : **Compte tenu de l'état d'avancement du PLU, à toute demande de PC ou PA sur ce terrain, un sursis à statuer pourra être opposé en application des dispositions de l'art. L 153-11 du code de l'urbanisme.***

* 1 Demande de CU informatif du notaire en date du 12 octobre, pour vente parcelle lot B 1000m2 terrain situé Montée des Revoirettes à Arbignieu, vente Indivision Charnaud / Dangleterre Pascal, CUi N°18C00021 délivré le 9 novembre.

* 1 Demande de CU informatif du notaire en date du 26 octobre, pour vente d'une propriété située 230 Rte des Carls Le Bourg à St Bois, vente M. Ogier / M. Quintin, CUi N°18C00022 délivré le 9 novembre.

* 1 Demande de CU informatif du notaire en date du 26 octobre, pour donation Bordonnat concernant parcelles situées «En Melon» 240 Rue du Midi, sur la commune déléguée d'Arbignieu, en zone U, CUi N°18C00023 délivré le 9 novembre.

* 1 Demande de CU informatif du notaire en date du 26 octobre, pour donation Bordonnat concernant divers terrains répartis sur la commune déléguée d'Arbignieu, zones As, N & U selon PLU en vigueur, CUi N°18C00024 délivré le 9 novembre.

* 1 Demande de CU informatif du notaire en date du 7 novembre, pour vente d'un bien situé 61 Rue des Ecoles à Arbignieu, vente M. Gary Patrice / M. Pozzobon Maxime, CUi N°18C00025 en cours d'instruction.

Déclarations Préalables : 4 nouvelles demandes, dont 1 accordée et 3 en cours.

* 1 DP en date du 20 septembre au nom de JULIENNE David, pour réalisation d'un mur de clôture et d'un portail à 141 Rte de la Chaussée au Crozet. DP N°18C0012 accordée le 20 octobre.

* 1 DP en date du 12 octobre au nom de VUILLEROD Benoît, pour détachement d'un lot A sur parcelles situées «Le Cluzy» à Veyrin. DP N°18C0013 en cours d'instruction.

* 1 DP en date du 19 octobre au nom de BOST Pascal, pour divers travaux de rénovation (après déconstruction d'un poulailler) d'un bien situé 29 Rte de Perrozet au Crozet. DP N°18C0014 en cours d'instruction.

* 1 DP en date du 17 octobre au nom de BERMANT Emmanuelle, pour rénovation de toiture, maison située Chemin de la Balme au Crozet. DP N°18C0015, dossier incomplet, en attente de pièces complémentaires.

Permis de Construire : 2 demandes déjà enregistrées dont 1 accordé, l'autre étant toujours en cours.

* 1 Dde de PC en date du 7 septembre au nom de SCI ECOBAT, pour la construction de 3 maisons individuelles bioclimatiques, Chemin de la Planta à Sillignieu. PC N° 18C0004. En cours d'instruction.

* 1 Dde de PC en date du 7 septembre au nom de GUERIN Julien, pour la construction d'1 maison individuelle, Chemin des Revoirettes à Arbignieu. PC N° 18C0005. Accordé le 6 novembre.

Permis d'Aménager : Néant.

Permis de Démolir : 1 Permis de Démolir en date du 19 octobre au nom de BOST Pascal, pour déconstruction d'un poulailler, en vue de réaliser divers travaux de rénovation d'un bien situé 29 Rte de Perrozet au Crozet. PD N°18C0002 en cours d'instruction.

Déclarations d'Intention d'Aliéner : 4 demandes relatives à des ventes en cours.

Renseignements d'Urbanisme : 11 demandes relatives à donations, licitation, successions, ou ventes en cours.

Informations diverses :

- Travaux :

La sécheresse : Le Maire rappelle que les deux réservoirs d'ARBIGNIEU alimentent, ARBIGNIEU, SILLIGNIEU et PEYZIEU. En temps normal ils sont alimentés par gravité par les sources du BALLET et de L'ARMAILLE ; la troisième source, la FONTAINE D'HUILE, alimente THOYS uniquement. Dans l'étude des adductions d'eau de la commune il a été prévu par pompage de pouvoir alimenter les réservoirs d'ARBIGNIEU. Lors de la sécheresse 2003, le pompage avait fonctionné 2 semaines ; à ce jour nous sommes à 9 semaines de pompage. Depuis 2 semaines l'automatisme a été remis en service, avec le changement des Postes locaux de télé-régulation SOFREL, et le passage de trois postes (VIVIER, ARBIGNIEU et THOYS) par un accès avec carte SIM industrielle nommée M2M ; avant cette modification toute la période de fonctionnement s'est faite en manuel.

Le Maire rappelle que ce dysfonctionnement est dû à une ligne France TELECOM défectueuse sur THOYS, et qu'une demande de réparation faite il y a plus de 6 mois est restée sans réponse. Il y a quelques jours la Mairie a reçu une demande pour venir faire l'étude pour le remplacement de cette ligne, une demande a été faite pour supprimer cet accès France TELECOM (Orange).

Eglise d'ARBIGNIEU : Les travaux sur la toiture du clocher sont terminés : après bien des moments d'attente - date prévisionnelle des travaux juillet - le climat a permis d'effectuer les travaux dans de bonnes conditions, ils ont été réalisés avec professionnalisme et dans les règles de l'art. Le Maire rappelle que le coût global des travaux est de 26 470,55€ HT ; la Préfecture en a subventionné 50% et le Département 15% ce qui fait un coût net pour la Commune de 9 264,70€ HT.

Le Maire informe que des travaux devront être réalisés sur la sacristie (réparation de la toiture et mise en place d'un faux-plafond).

Salle des fêtes d'ARBIGNIEU : Les travaux ont débuté, les entreprises ont été retenues, elles lancent les approvisionnements, et commenceront par les travaux de la toiture - pour information, le bar a été supprimé et sera remplacé par un vrai bar donné par la commune de PARVES ET NATTAGES.

Une première commande pour un contrôle technique et de sécurités initiales de la salle des fêtes a été réalisée lundi 5 novembre avec l'entreprise QUALICONSULT. Les prochaines échéances sont la passation des commandes et nous pourrons réaliser les travaux.

DEFIBRILLATEURS : Les défibrillateurs d'ARBIGNIEU et SAINT BOIS ont été mis en place, un contrat va être signé avec une entreprise pour la maintenance annuelle (184€ HT par appareil). Le Maire interrogera les pompiers de Belley et la Croix Rouge pour savoir comment organiser une formation au plus grand nombre de personnes de la commune.

Ecole de PEYZIEU : La locataire a libéré l'appartement de l'ancienne école de PEYZIEU. Le Maire signale les travaux nécessaires pour une nouvelle location ou une vente, et propose de faire 2 actions distinctes et conjointes : faire faire des expertises pour la restauration de l'intérieur de l'appartement ainsi que la toiture, et faire une estimation du prix de vente possible dans l'état. Une fois ces opérations faites, le Conseil Municipal se prononcera sur la suite à donner pour ce bâtiment.

Questions diverses :

- Questions de Mme BRODSKIS : Pourrait-on avoir un retour sur le papier "Inf'eau" distribué dans les boîtes aux lettres en septembre. Sur ce papier, l'étude de la CCBS est annoncée à 4M€. Est-ce le montant réel ? Y a-t-il une possibilité de garder la compétence "eau" au niveau de la Commune ? Peut-on choisir de garder la régie ?

- M. VUILLEROD 1^{er} Adjoint et Président de BUGEY SUD répond à la question sur l'enquête menée par la CCBS pour le transfert de l'eau et de l'assainissement au 01/01/2020. Il trouve scandaleux le tract des insoumis du Bugey Sud, qui avancent un chiffre sans avoir pris attache auprès de la CCBS et désinforment l'administré.

En résumé : Loi transfert eau/assainissement au 01/01/2020

Etude menée par la CCBS = coût 420 260€ HT subventionné à 80% par l'Agence de l'Eau (reste à charge 85 000€ HT CCBS)

Modification de la loi = possibilité de reporter le transfert à 2026 si 25% des communes représentent 20% de la population Bugey Sud

Etude annoncée dans le tract = 4M€.

Proposition de la CCBS : La CCBS a donc proposé dans le cadre du transfert, pour mutualiser les dépenses et disposer de schémas directeurs eau et assainissement à l'échelle du territoire, de mener ces schémas obligatoires pour le compte des Communes. Eau = 88% des Communes sans schémas ; assainissement = 74% des Communes sans schémas. Cette étude et ces schémas pourraient être subventionnés à 50% par l'Agence de l'Eau et à 20% par le Département.

Présentation à venir aux Communes :

1. Mener l'étude et bénéficier de tarifs mutualisés et de subventions pour les schémas directeurs
2. Trouver un compromis de transfert entre 2020 et 2026
3. Garder l'eau et l'assainissement dans les communes qui auront à réaliser leur schéma directeur sans subvention.

- Question de Mmes BRODSKIS et BARON : Nous avons maintenant le Zéro-Phyto. Qu'en est-il des engrais ?

- Monsieur le Maire répond que le Zéro-Phyto ne s'applique qu'aux espaces publics et non aux particuliers et que pour la question des engrais, il n'y a aucune réglementation, et que la commune ne met pas d'engrais dans ses plantations variées...

- Questions de Mmes BRODSKIS et BARON : Maison pour tous et local de chasse de ST BOIS pour quand ? La Commune peut-elle interdire la chasse le dimanche ?

- Monsieur le Maire répond qu'une prochaine réunion pour traiter de la Maison pour tous aura lieu dans les prochains jours avec toutes les personnes concernées. La Commune n'a pas le pouvoir pour prendre un arrêté visant à interdire la chasse le dimanche, ceci étant une compétence de la Préfecture.

- Question de Mme MANAS : Mise en sécurité du tilleul au niveau du four de VEYRIN à SAINT BOIS. Chutes de branches ?

- Monsieur le Maire répond que cet arbre sera taillé par un professionnel au printemps prochain.

- Questions du Maire : Demande d'informations sur le but de l'activité de la nouvelle association Bugey Avenir Energies Tous Citoyens à la Présidente Mme BRODSKIS Anne ?

- Mme Anne BRODSKIS répond que cette association a pour but de communiquer plus facilement sur les compteurs LINKY ; de promouvoir des actions groupées ; de promouvoir différentes énergies.

Le Maire rappelle que selon ses informations, il n'a aucune compétence pour statuer contre l'installation des compteurs ayant délégué depuis les années 50 cette compétence au SIEA (Syndicat Intercommunal Electricité de l'Ain). La question sera posée à la Sous-préfecture.

Prochaine réunion = Le 21 décembre 2018 à 20h à la cantine scolaire d'ARBIGNIEU

Le Maire, BERGER Charles

